

PROCES VERBAL
REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 7 avril 2025, à 19h00

Date de la convocation : 31 mars 2025 Date d'affichage de la convocation : 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le sept avril à 19 heures,
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la
présidence de M. Gérard SARRAILH, Maire.

Présents : SARRAILH Gérard, CRASPAY Christophe, LEGLISE Vincent, LASSEBIE Roger, GALOUYE
Camille, MATHIEU Michel, OTTEN Martine, SOULE Michel.

Excusés : CRASPAIL Maïté

Absents : LAZAYRES Chrishélène

Procurations : CRASPAIL Maïté à SARRAILH Gérard

Secrétaire de séance : LASSEBIE Roger

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal

- en exercice : 10
- présents : 8
- ayant participé aux délibérations : 9

La séance est ouverte à : 19h04

1/ Approbation du procès-verbal du 24-03-2024 : vote à l'unanimité

2/ Vote des taux d'imposition pour 2025 :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les taux des taxes directes locales.

Afin de garantir les ressources de la commune, il propose de maintenir les taux votés en 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** pour 2025 les taux suivants :

TAXES	TAUX 2025	BASES 2025	PRODUIT FISCAL
TFPB	25.03%	300 400	75 190€
TFPNB	31,15%	7 200	2 243€
THRS	19.51%	176 000	34 338€
		TOTAL	111 771€

3/ Redevances communales AEP 2025 :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les redevances communales d'eau et d'assainissement pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE les tarifs suivants :

• REDEVANCE EAU POTABLE (forfait)	121€
• REDEVANCE EAU POTABLE GROS CONSOMMATEURS (forfait)	3 000€
• REDEVANCE GRANGE AMÉNAGÉE	121€
• FORFAIT AGRICOLE	121€
• REDEVANCE ASSAINISSEMENT LOUVIE-SOUBIRON (forfait)	160€
• REDEVANCE ASSAINISSEMENT EXTERIEUR (forfait)	200€
• BRANCHEMENT EAU	1 500€
• BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT	1 500€

PRECISE que la redevance « eau potable » est due par tout bénéficiaire du service de distribution d'eau.

PRECISE que la redevance « grange aménagée » est due par tout bénéficiaire du service de distribution d'eau pour les raccordements situés au-dessus des bassins, eau non contrôlée d'un point de vue sanitaire.

PRECISE que le « forfait agricole » s'entend pour un ou plusieurs points de distribution d'eau contrôlée ou pas.

PRECISE que la redevance « gros consommateurs » concerne les établissements Lahouratate et les abattoirs d'Ossau.

PRECISE que la redevance « assainissement extérieur » s'applique aux branchements situés en dehors des limites administratives de la commune.

RAPPELLE que par délibération du 19 décembre 2024, les redevances de l'Agence de l'eau ont été fixées. Ces redevances seront directement facturées aux utilisateurs et seront reversées à l'Agence de l'Eau. Ces redevances sont les suivantes :

- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau
- Redevance sur la consommation d'eau potable
- Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable
- Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif

4 / Bacades 2025 :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le prix des bacades et des forfaits « montagne » pour 2025.

Il propose de maintenir les tarifs fixés en 2024.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications, et en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de fixer pour 2025, les redevances suivantes :

Bacades locales :

Vaches	5.24€
Juments et ânes	10.59€
Juments suitées	13.67€
Brebis, chèvres	1.76€
Ruches	2€

Bacades étrangères :

Vaches	42.22€
Juments	70€
Juments suitées	85.55€
Brebis, chèvres	5.81€
Ruches	5.55€

Forfaits montagne :

AUZU	782€
LAZERQUE/ AYDESSOUS (+cabane)	888€
Location cabane NIOURES	171€
AD 5/ Le LANOT	28.88€
Parcelle AB70	11.11€
Parcelle AL 30 (Eschartes)	45.11€
CELOU/Parcelle C350 (Listo)	24.11€

DECIDE de maintenir la redevance « dissuasive » de 100€ par animal non comptabilisé sur la demande de souhaits

FIXE les dates de montée au 7 juin 2025 pour les bovins et ovins, et au 14 juin 2025 pour les chevaux. La descente devra se faire avant le 1^{er} Novembre 2025.

PRECISE que côté Eschartès la montée au col est fixée au 14 juin 2025 pour les bovins présents sur les estives au printemps, ovins et équins et au 15 juin 2025 pour les autres troupeaux bovins.

PRECISE que les autorisations de pacage « hors dates régulières » pour les éleveurs étrangers font l'objet d'une autorisation particulière

- Période : à partir de Mai
- Prix : 0.45euros / jour / UGB (1 UGB = 1 Jument ou 1 vache ou 7 brebis)
- Les animaux ainsi déclarés pourront paître à titre gracieux sur les mêmes espaces pendant l'arrière-saison
- La zone de pagage printemps (Eschartès) devra être libre de toute occupation du 21 juin 2025 au 10 septembre 2025.
- Seuls les animaux en pacage au printemps seront inscrits sur le tableau déclaratif des estives de la DDTM.

PRECISE que les agnelles sont facturées au même titre que les brebis adultes

RAPPELLE que le tarif « BACADE LOCALE » est attribué de la manière suivante :

1. Aux exploitants résidents de la Commune
2. Aux propriétaires exploitants, non-résidents de la Commune, à hauteur de 2UGB/Ha détenu et dans la mesure de la place disponible sur l'estive

5 / Subventions aux associations :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différentes demandes de subvention au titre de l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE les subventions suivantes :

Organismes	Montant (€)
Secours populaire français (Vallée d'Ossau)	150
FNACA (canton de Laruns)	50
Olympique Ossalois	200
Croix Rouge française	100
CAF Vallée d'Ossau	150
Amicale des sapeurs-pompiers de Laruns	70
Association gymnique de Laruns	50
Ski Club Artouste	300
Comité des fêtes de Louvie-Soubiron	1500
Asso Hera deu fromatge de Laruns / Foire aux fromages	100
Foyer socio-éducatif du Collège de Laruns « Les isards »	100
Los Boderos – Calandreta Aussalesa	700

Association Pôle Pyrénées Métiers de la Montagne	50
Association LO DIDAU DE MARIA	100
Ossau handball club	100
Club nautique ossalois	50
Club sport et détente en ossau	50
Foire agricole de la Vallée d'Ossau	200

6 / Budget primitif 2025 – Commune :

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Maire dans ses explications et en avoir délibéré :

- **VOTE** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 543 223.10€

Recettes : 543 223.10€

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 939 711.48€

Recettes : 939 711.48€

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 543 223.10€ (dont 0.00€ de RAR)

Recettes : 543 223.10€ (dont 0.00€ de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 939 711.48€

Recettes : 939 711.48€

AUTORISE les virements de crédits entre chapitres à hauteur de 7.5% pour le fonctionnement (hors dépenses de personnel) 7.5% pour l'investissement

7 / Budget primitif 2025 – AEP :

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Maire dans ses explications et en avoir délibéré :

- **VOTE** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 495 249.02€

Recettes : 536 758.22€

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 205 134.30€

Recettes : 205 134.30€

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 536 758.22€ (dont 41 509.20€ de RAR)

Recettes : 536 758.22€ (dont 0.00€ de RAR)

8 / Informations diverses :

- Budget prévisionnel pour 2025 :

o Taux d'imposition :

Compte tenu du faible niveau de population, le levier fiscal est très limité pour notre collectivité, et donc laisse très peu de marges de manœuvre à la commune pour améliorer ses ressources, du fait du peu d'administrés que comporte la commune. On retrouve ainsi les mêmes charges prioritaires, l'eau potable et l'assainissement, la restauration des événements naturels tels que inondations, crues, glissements de terrains et voirie, domaines qui s'imposent au budget communal dans un contexte normatif de plus en plus exigeant doublé d'aides de l'Etat et des autres collectivités de plus en plus désuètes.

Par ailleurs, et en dépit des promesses faites, l'intercommunalité ne vient alléger en rien le fonctionnement de notre collectivité.

Il n'est donc proposé d'augmenter ni la taxe d'habitation sur les RS, ni les taxes foncières.

o Redevances communales eau et assainissement inchangées :

Rappel des tarifs :

- Redevance eau potable à 121€
- Redevance Assainissement à 160€
- Pour les abonnés extérieurs au village et raccordés au réseau d'assainissement de Louvie, la redevance est de 200€ annuel.

Aux tarifs de ces redevances communales viennent s'ajouter les redevances imposées par l'agence de l'eau, qui s'élèvent à environ 60€ pour un abonné à l'eau et à l'assainissement collectif. A noter qu'un nouveau règlement d'application des redevances eau et assainissement par l'agence de l'eau s'applique en 2025, mais qui devrait livrer toute sa « rigueur » à partir de 2026.

Bonne nouvelle, par une modification de la loi, le transfert de la compétence Eau et Assainissement vers l'interco, jusqu'à là obligatoire en janvier 2026 est rendu facultatif.

o Bacades : Tarifs de 2024 maintenus

→ Le général 2025 est établi sur les bases suivantes :

- Fonctionnement : 939 711€ (dont 569 479€ d'excédents reportés)
- Investissement : 543 223€

→ Le budget 2025 Eau et Assainissement :

Le budget eau et assainissement n'est plus alimenté par le budget général depuis 2021

- Fonctionnement : 205 134€
- Investissement : 536 758€

o Les principales actions inscrites au BP2025 sont les suivantes :

A noter que se profilent au-delà de 2025 d'autres opérations coûteuses, la réfection de la filière boues (260 000€), la remontée de l'eau d'Isale vers le village (200 000€), la reprise des réseaux d'assainissement du village etc...).

Comme annoncé dans les précédentes réunions du conseil municipal, les priorités pour 2025 seront données à la réhabilitation de la STEP, restauration du pont des Eschartès et à la sécurisation des ressources en eau potable.

- Eau et assainissement :
 - Réhabilitation STEP + travaux d'équipement complémentaires hors marché public.
 - Poursuite régularisation administrative source Isale (cabinet ECR) (35 000€, aidé à 50%)

- Listo : augmentation de la capacité du réservoir et mise en place d'un traitement au chlore liquide (28 000€).
 - Eschartès : pose de compteurs individuels (non chiffré) en vue de la facturation directe par la Communauté de Communes du Pays de Nay.
 - Pose compteurs conserverie et abattoir.
- Commune :
- Etudes préalables à la restauration des ponts de Baburet (28 000€).
 - Eschartès : rénovation de l'éclairage public existant (18 885€) - Opération Territoire Energie 64
 - Merlon protection chutes des blocs, au niveau de l'entrée de la galerie « la Royale » (non chiffré).
 - Amélioration cabane Niourès.
 - Liaison Parking / Lotissement.
 - Mini piste Lazerque.
 - Gyrobroyeur à fléaux.
 - ETC ...

Concernant la station d'épuration et les lourds investissements qui s'imposent aujourd'hui, il faut rappeler que les premières alertes sur sa dégradation remontent à plus de 12ans ; des travaux simples d'une maintenance régulière auraient alors évité la situation actuelle, mais empêchés par les blocages de la part d'un abonné majeur.

Information sur les coûts engagés pour la STEP (document remis en séance) :

Cout des travaux s'élèvent à 213 548€HT après déduction faite de 55 292€ d'aides de l'Etat.
TVA : 53 768€ (dont 44 100€ seront récupérés dans les 2 ans).

- ➔ Soit un financement nécessaire de 267 316€ à couvrir par un emprunt maximal de ce montant (sujet qui sera traité avec la banque retenue, notamment pour la partie TVA, relativement importante).

Rappel : Poids de chaque abonné à la STEP :

Raccordements internes (nombre de forfaits à 160€)		Raccordements extérieurs (nombre de forfaits à 200€)	
Louvie	78	Béost	205
Conserverie	67		
Abattoir	68		
Centre de collecte	4		
Total	217	Total	205

Soit 422 forfaits annuels pour un montant de recettes de 75 720€.

- **Divers :**

Fibre 64 : Si les administrés des Eschartès sont désormais raccordés pour partie d'entre eux, ceux de la Mouline en revanche ne le sont toujours pas, ce qui a donné lieu à une énième relance de THD 64, en charge de ces opérations.

Fin de séance à : 20h30

Le Maire,
Gérard SARRAILH


